

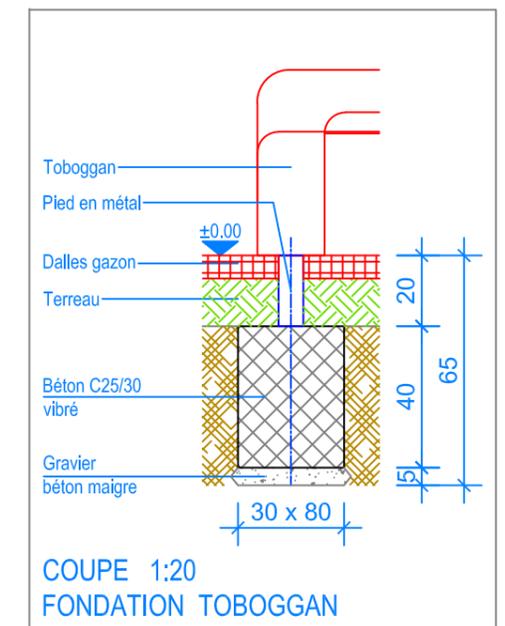
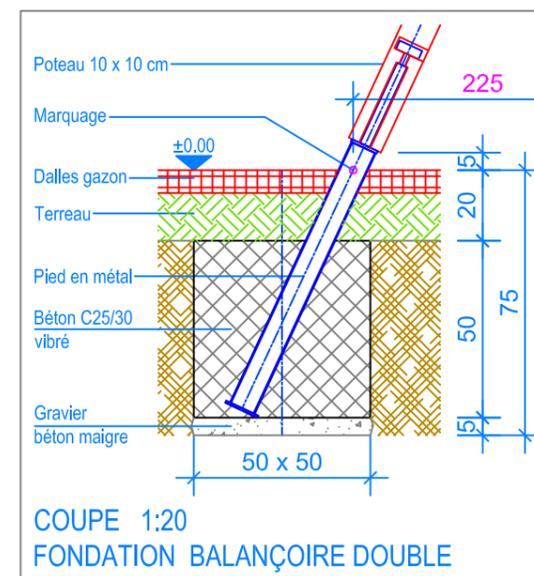
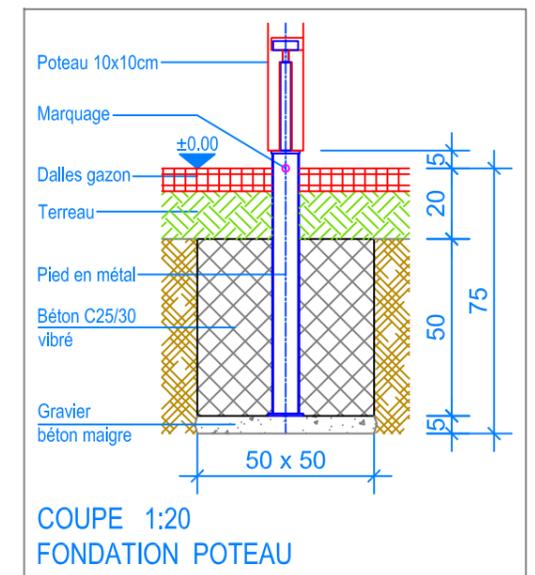
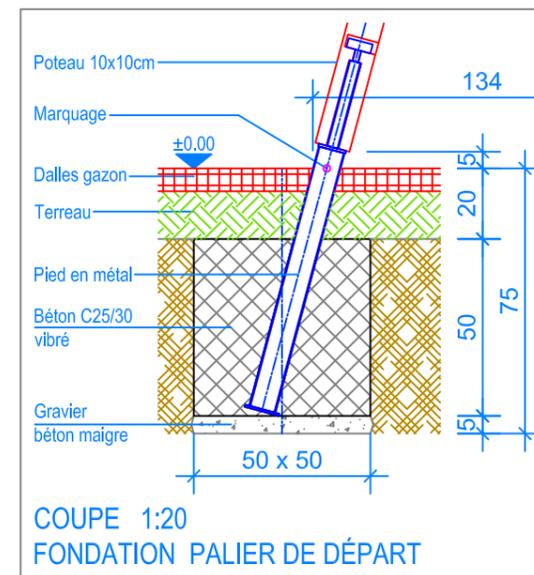
PLAN 1:50

- Limite minimale avec dalles gazon
- - - Espace de chute
- - - Zone d'impact libre

**CHECK-LIST MATERIEL LIVRE:**

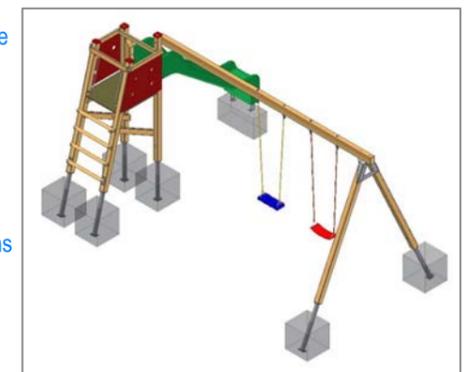
- 1 palier de départ, hauteur palier 140 cm
- 1 balançoire double (2 poteaux et 1 poutre transversale)
- 1 toboggan en polyester avec pied en métal
- Vis de fixation pour le palier de départ, toboggan et balançoire double

Après une à deux semaines de jeu, vérifier à nouveau tous les vis et raccords et les resserrer si nécessaire.



**INSTRUCTIONS DE MONTAGE:**

1. Creuser 7 trous pour les fondations, 6 trous de 50 x 50 x 75 cm pour les poteaux et 1 trou de 80 x 30 x 65 cm pour la sortie du toboggan.
2. Remplir le fond des trous ainsi réalisés avec 5 cm de gravier / béton maigre.
3. Assembler et boulonner les poteaux et la poutre transversale avec la pièce d'assemblage en acier zingué, puis insérer l'ensemble avec le palier de départ dans les trous des fondations (niveau fini du terrain déjà indiqué contre les pieds en métal). Boulonner la poutre transversale contre le palier de départ.
4. Mettre de niveau la structure ainsi obtenue, puis la caler provisoirement dans les trous.
5. Bétonner les fondations (C25/30 vibré) jusqu'à 20 cm sous le niveau fini du terrain. Laisser le béton prendre.
6. Fixer le toboggan contre la plate-forme et fixer sa base en forant tout d'abord 2 trous dans le béton (pour l'écartement des trous, voir le pied en métal), puis en boulonnant l'ensemble sur la fondation avec 2 vis goujons express.
7. suspendre les sièges aux fixations articulées. (Distance entre le sol et le dessous du siège 40 cm)



**Fuchs Thun AG**  
 Tempelstrasse 11, CH-3608 Thun  
 Tel. 033 334 30 00  
 Internet: www.fuchsthun.ch  
 E-Mail: info@fuchsthun.ch  
 Conseil et vente Suisse romande  
 Tél. 079 314 64 50

Objekt: Instructions de montage dalles gazon et dalles antichocs: 3.09.20 Toboggan avec tourelle d'accès et balançoire double		
Dat.: 18.03.2016	Rev.: 04.12.2018 - MT	PLNr.: 3.09.20
Gez.: Silvia Meyer	Rev.: 14.03.2024 - MT	Mst.: 1:50 / 1:20